

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE **2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2020

A.I.F.R.
Association Intercommunale Familles Rurales
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21 rue du Péplu
ROCHESERVIERE (Vendée)

A.I.F.R.
Association Intercommunale Familles Rurales
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21 rue du Péplu
ROCHESERVIÈRE (Vendée)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 24 septembre 2020

A.I.F.R.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Intercommunale Familles Rurales,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 avril 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**A.I.F.R. (Association Intercommunale Familles Rurales)** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^e janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 10 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 11 septembre 2020
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



A.I.F.R.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

Familles Rurales ass. AIFR

Bilan

du 01/01/19 au 31/12/2019

ACTIF	Brut	Amort.	2019	2018	PASSIF	2019	2018
Immobilisations Corporelles	28 070,96	15 336,60	12 734,36	12 543,32	Fonds associatifs	41 866,90	47 777,34
Immobilisations Financières			0,00		Report à nouveau	3 202,63	-5 910,44
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	28 070,96	15 336,60	12 734,36	12 543,32	Résultat de l'exercice	19 696,38	3 202,63
Autres créances	93 736,40		93 736,40	5 557,08	Subv. équipement CAF...	7 805,78	8 371,50
Autres créances diverses					<u>CAPITAUX PROPRES</u>	72 571,69	53 441,03
Valeurs Mobilières de Placement					Provisions pour risques et charges	7 910,00	11 662,00
Comptes Banques	140 757,02		140 757,02	240 297,33	Autres Dettes	134 435,05	160 983,66
Comptes Caisses			0,00		Autres Dettes diverses		
Charges constatées d'avance			0,00		Emprunts et Dettes assimilés	32 311,04	32 311,04
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	234 493,42		234 493,42	245 854,41	Produits constatés d'avance		
TOTAL	262 564,38	15 336,60	247 227,78	258 397,73	<u>DETTES</u>	166 746,09	193 294,70
					TOTAL	247 227,78	258 397,73

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Familles Rurales Ass AIFR

Tous les Services

Code	Libellé	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18	Code	Libellé	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
601	Achat Alimentation	3 129,59	3 546,04	701	Participation des familles	150 011,59	209 653,58
602	Achat Produits Pharmaceutiques	61,30	285,12	706	Prestation de service CAF	6 793,71	4 527,36
604	Prestations de services			708	Autres produits d'activités	1 187,28	1 216,35
606	Achat fournitures	6 777,78	4 108,72		PRODUITS D'ACTIVITE	157 992,58	215 397,29
60	ACHATS	9 958,67	7 939,88	70	Subv. Commun. Communes	233 905,00	122 000,00
611	Sous traitance générale	16 785,12	15 426,16	742	Départemental (Conseil Général)	23 229,42	21 690,80
613	Locations immob. Et mobilières	2 379,80	3 671,26	743	Municipalités	24 169,00	97 677,00
615	Entretien et réparations	2 208,06	694,93	744	Organismes sociaux (MSA)	7 026,83	3 445,20
616	Assurances	588,83	568,42	745	Subvention CNASEA - EJ		
618	Documentations et divers	1 143,00	968,00	746	Autres subventions		
61	SERVICES EXTERIEURS	23 104,81	21 328,77	748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	288 330,25	244 813,00
621	Personnel détaché	58 382,02	37 420,86	74	Revenus de locations	7 804,95	2 103,52
622	Honoraires	2 730,00	2 728,00	752	Remboursement divers		
623	Publicité - Publication		140,00	753	Cotisations et dons		
624	Frais transporteurs	118 862,47	176 723,69	757	Autres produits		
625	Frais déplacements-mission-réception	5 173,71	4 732,26	758	AUTRES PRODUITS GESTION	7 804,95	2 103,52
626	Frais postaux et téléphone.	2 832,83	3 547,48	75	PRODUITS FINANCIERS	102,01	290,30
627	Services bancaires	181,05	268,96		PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 056,12	3 272,95
628	Frais de gestion (Fédé...-Compta Paie)	5 773,00	2 969,32		REPRISE S/PROVISION	11 662,00	10 913,00
628	Frais de gestion (Fédé...- Cot. Adh)	46,80		76			
628	Frais de gestion service (Fédé...)	15 720,16	12 700,16		RESULTAT (déficit)		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	209 702,04	241 230,73		TOTAL	468 947,91	476 790,06
		2 782,55	2 649,62				
63	IMPOTS ET TAXES	2 782,55	2 649,62				
641	Rémunérations nettes	115 849,80	103 555,55				
645	Charges sociales	67 710,14	74 754,73				
647	médecine du travail	1 138,23	990,00				
648	Formation	4 927,20	836,01				
64	CHARGES DE PERSONNEL	189 625,37	180 136,29				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 800,00	810,00				
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 146,84	5 290,12				
68	DOTAT. AUX AMORTIS ET PROVISION	11 121,25	14 202,02				
	RESULTAT (excédent)	19 695,38	3 202,63				
	TOTAL	468 947,91	476 790,06				

	ANNEXE	
--	---------------	--

SOMMAIRE

- 1 Informations générales
- 2 Règles et méthodes comptables
- 4 Etat de l'actif immobilisé et des amortissements
- 5 Tableau des fonds associatifs
- 6 Mouvements des subventions et des amortissements
- 7 Tableau des provisions
- 8 Etat des créances
- 9 Etat des dettes
- 10 Charges à payer - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir

	INFORMATIONS GENERALES	
--	-------------------------------	--

Désignation de l'association : FAMILLES RURALES DE AIFR

Le total du bilan avant répartition est de 247 227,78 €

Le total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de tableau est de 468 947,91 €

Ces comptes font apparaître un excédent **net** de 19 696,38 €
pour l'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.19
au 31.12.19.

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration.

	REGLES ET METHODES COMPTABLES	
--	--------------------------------------	--

L'association Familles Rurales de AIFR est une association LOI 1901.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par les règlements ultérieurs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

	<u>Durée</u>	<u>Mode d'amortissement</u>
Matériel et mobilier	2 à 5 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement versées sont rapportées au résultat à partir de l'exercice de leur versement à hauteur des amortissements pratiqués sur les biens qu'elles ont servi à financer.

Faits significatifs NEANT

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	
-----------------------------------	--

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	24 669	3 402			28 071
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes versés					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	24 669	3 402			28 071

ETAT DES AMORTISSEMENTS	
--------------------------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations :	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	12 125	3 211			15 337
TOTAL GENERAL	12 125	3 211			15 337

	TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS	
--	--------------------------------------	--

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	47 777	-5 910		41 867
Subventions investissements sans droit de reprise				0
Libéralités à caractère d'apport				
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	47 777	-5 910	0	41 867
Subventions investissements avec droit de reprise				0
TOTAL FONDS AVEC DROIT DE REPRISE	0	0	0	0
Réserves de trésorerie				0
Report à nouveau	-5 910	3 203	-5 910	3 203
Résultat de l'exercice	3 203	19 696	3 203	19 696
Subventions investissements amortissables nettes	8 372		566	7 806
TOTAL GENERAL	53 441	16 989	-2 142	72 572

MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS				
-----------------------------------	--	--	--	--

	Valeur brute des subventions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des subventions à la fin de l'exercice
subv équip de la CAF	13 167	1 117		14 284
				0
				0
TOTAL GENERAL	13 167	1 117	0	14 284

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS				
--	--	--	--	--

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
subv équip de la CAF	4 795	1 683		6 478
			0	0
			0	0
TOTAL GENERAL	4 795	1 683	0	6 478

TOTAL NET DES SUBVENTIONS	8 372	-566	0	7 806
----------------------------------	--------------	-------------	----------	--------------

	MOUVEMENTS DES PROVISIONS	
--	----------------------------------	--

	Montant des provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risque	0			0
Provision pour indemnité départ retraite				0
Provision pour CP	11 662	7 910	11 662	7 910
TOTAL GENERAL	11 662	7 910	11 662	7 910

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes versés			
Clients			
Autres créances	93 736	93 736	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
DE L'ACTIF CIRCULANT	93 736	93 736	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL GENERAL	93 736	93 736	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
(3) Dont prêts participatifs			

	ETAT DES DETTES	
--	------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Dettes garanties par des sûretés réelles
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		A 2 ans maximum à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)	32 311			32 311	
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 374	8 374			
Etat et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés (2)					
Autres dettes	126 061	126 061			
TOTAL DETTES	166 746	134 435		32 311	
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL	166 746	134 435		32 311	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)					
(3) Emprunts participatifs					

CHARGES A PAYER	
------------------------	--

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant déductible	Montant non déductible
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Congés payés	7 910	
FFG	2 892	
TOTAL	10 802	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
---	--

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

PRODUITS A RECEVOIR	
----------------------------	--

	Montant
Subventions	70 635
Autres créances	
TOTAL	70 635



GROUPE Y-BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves Cousteau

Bat A – BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tél : 02 51 62 22 01